

LE MARIAGE CATHOLIQUE

Les trois biens du mariage : l'enfant, la fidélité et le sacrement

L'usage du mariage

La perfection du mariage



L'ENFANT

La finalité première du mariage est de donner à Dieu une descendance sainte.

Donner une bonne éducation catholique à son enfant ne suffit pas pour remplir ce devoir ; pour que l'enfant soit sanctifié par ses parents, il est capital qu'ils vivent dans le renoncement, en s'efforçant de limiter l'usage du mariage à la stricte nécessité de la procréation.

Le mariage est un état de pénitence ; il n'est pas fait pour satisfaire les convoitises charnelles.



LA FIDÉLITÉ

Ce n'est que par indulgence qu'on permet aux époux d'avoir des rapports superflus, c'est-à-dire non nécessaires à la procréation ; cela implique donc une faute vénielle, laquelle devient mortelle dans certaines circonstances (pilule contraceptive, onanisme, pensée adultère, actes contre nature, etc.)

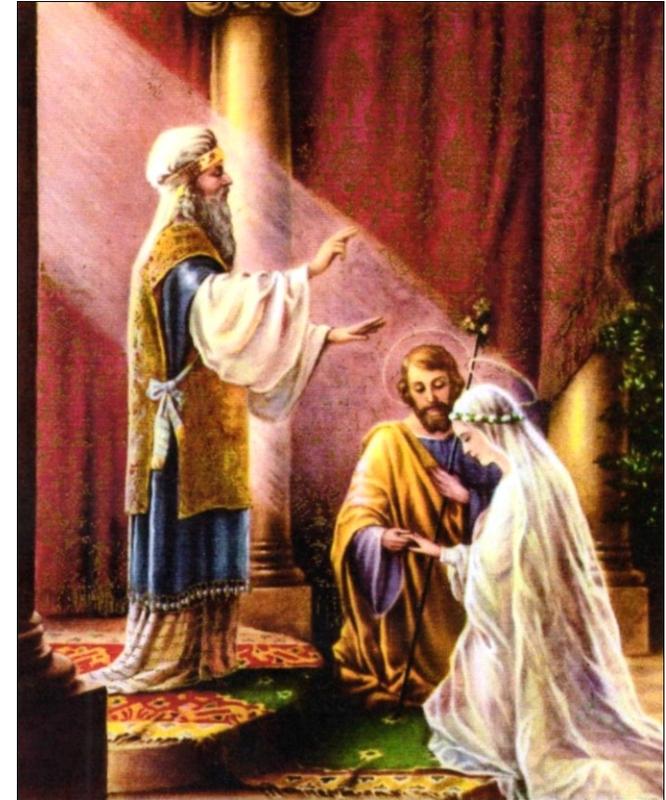


LE SACREMENT

St Thomas : « Le troisième bien, lui, ne concerne pas l'usage du mariage, mais, comme on l'a dit, le mariage lui-même. Il rend donc vertueuse l'union conjugale mais non l'acte du mariage. »

Le mariage sacramentel n'excuse pas à lui seul l'acte conjugal de tout péché...

St Thomas : « Restent donc deux raisons pour lesquelles les époux peuvent accomplir l'œuvre de chair : avoir des enfants ou rendre le devoir conjugal. Les époux qui agiraient autrement commettront un péché, au moins un péché véniel »



L'USAGE DU MARIAGE

St Augustin : « Garder la continence, c'est l'état le plus parfait; rendre le devoir conjugal est une chose permise; l'exiger en dehors des nécessités de la génération, c'est un péché véniel. »

St Thomas : « l'indulgence s'applique au devoir conjugal, en tant qu'il porte avec lui une faute vénielle, en raison des biens attachés au mariage, sans lesquels elle serait mortelle. »



LA PERFECTION DU MARIAGE

Pour être saint dans le mariage, il ne faut jamais demander le devoir conjugal, mais il faut toujours le rendre (sauf exceptions), y compris quand la demande n'est qu'implicite (voir Q.64, a. 2, Supplément à la Somme de St Thomas). Quand on rend le devoir, il faut le faire avec pureté d'intention, c'est-à-dire sans concupiscence, pour être sans péché.

Être parfait dans le mariage, c'est donc vivre comme les saints patriarches, absolument détaché du plaisir vénérien, ayant à cœur de vivre une vie pure et spirituelle, pour se sanctifier et sanctifier ses enfants.

St Augustin : « Oserait-on dire qu'Abraham n'a pu conserver la continence en vue du royaume des cieux, lui qui, pour arriver à ce royaume, n'hésita pas un seul instant à immoler son fils unique, le seul objet pour lequel le mariage lui était devenu cher ? »

